

Conseil de la science
et de la **technologie**

Rapport annuel de gestion 2008-2009

science et technologie au service de la société

Québec 

Conseil de la science
et de la **technologie**

**Rapport annuel
de gestion
2008-2009**

science et technologie au service de la société

Le contenu de cette publication a été rédigé et édité par le
Conseil de la science et de la technologie
1200, route de l'Église, bureau 3.44
3^e étage
Québec (Québec) G1V 4Z2

Téléphone: 418 644-1165
Télécopie : 418 646-0920

Ce document est disponible sur le site Web du
Conseil de la science et de la technologie
<http://www.cst.gouv.qc.ca>

Supervision

Lise Santerre

Rédaction

Nicole Beaudry
Marie-Claude Côté
Katerine Hamel (coordination)

Coordination des communications

Katerine Hamel, agente d'information

Mise en pages

Catherine Moreau

Révision linguistique

Le Graphe

Conception graphique de la page couverture

Balatti Design

Dépôt légal - 2009
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN imprimé 978-2-550-56935-0
ISBN format électronique 978-2-550-56934-3
ISSN 1708-458X

Pour faciliter la lecture du texte, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.
© Gouvernement du Québec 2009

Table des matières

1	Présentation	1
1.1	Mission et structure organisationnelle du Conseil de la science et de la technologie	1
1.2	Mission et structure organisationnelle de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie	2
1.3	Élargissement et reconnaissance des missions du Conseil et de la Commission	3
1.4	Champs thématiques et leviers d'intervention	3
1.5	Clientèle	4
1.6	Partenaires	5
2	Présentation des résultats annuels au regard du <i>Plan stratégique 2008-2011</i>	7
2.1	Orientation 1 : Approfondir la compréhension de l'évolution et de l'efficacité du système d'innovation québécois et déterminer les actions à prendre	7
2.2	Orientation 2 : Contribuer au rapprochement entre science, technologie et société	10
2.3	Orientation 3 : Accroître l'efficacité et le rayonnement du Conseil et de la Commission de l'éthique	14
3	Ressources	23
3.1	Ressources humaines	23
3.2	Ressources financières	23
4	Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives	25
4.1	Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels	25
4.2	Éthique et déontologie	25
4.3	Politique linguistique	25
4.4	Programme d'accès à l'égalité en emploi	25
4.5	Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	26
4.6	Démarche et activités en développement durable	26
4.6.1	Développement durable	26
4.6.2	Changements climatiques	27

Annexe 1	Extrait de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., c. M-30.01)	29
Annexe 2	Membres du Conseil de la science et de la technologie	33
Annexe 3	Membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie.....	35
Annexe 4	Organigramme du Conseil de la science et de la technologie au 31 mars 2009.....	37
Annexe 5	Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la science et de la technologie en vigueur au 31 mars 2009	39
Annexe 6	Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie adopté le 18 juin 2008	43
Annexe 7	Activités de promotion 2008-2009	47
Annexe 8	Publications de l'année 2008-2009.....	49

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous remettre le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du Conseil de la science et de la technologie, conformément à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation,



Clément Gignac

Monsieur Clément Gignac
Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Gouvernement du Québec
Québec

Objet : Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

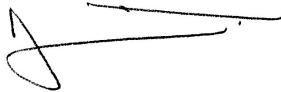
Monsieur le Ministre,

Les informations contenues dans le présent rapport relèvent de ma responsabilité, et je déclare que ces données et les contrôles afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

Le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du Conseil de la science et de la technologie :

- Définit la mission, les mandats et les orientations stratégiques du Conseil;
- Décrit les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- Présente des données exactes et fiables.

Le président du Conseil de la science et de la technologie,



Michel Jébrak

Monsieur Michel Jébrak
Président
Conseil de la science et de la technologie
1200, route de l'Église, 3^e étage, bureau 3.45
Québec (Québec) G1V 4Z2

Objet : Rapport de validation de la Vérification interne

Monsieur le Président,

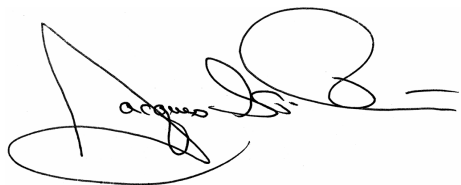
Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Conseil de la science et de la technologie. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Conseil.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats, indicateurs et explications contenus dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Conseil de la science et de la technologie ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de la Vérification interne,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques St-Pierre', with a large, stylized flourish extending to the right.

Jacques St-Pierre
4 septembre 2009

1 Présentation

1.1 Mission et structure organisationnelle du Conseil de la science et de la technologie

Le Conseil de la science et de la technologie est un organisme consultatif créé en 1983. Il relève actuellement du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à qui il a pour mission de proposer des objectifs et des moyens définis de façon intégrée, rigoureuse et critique pour développer la science, la technologie et l'innovation au bénéfice de la société québécoise. La loi confère au Conseil le mandat suivant :

« Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec. À cette fin, le Conseil doit périodiquement faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de la recherche et de la technologie » (annexe 1).

Une partie des activités du Conseil dépend des demandes que le ministre lui adresse. Une autre partie de ses activités est définie par le Conseil lui-même, qui peut choisir de formuler des avis sur différentes questions qu'il juge importantes pour le Québec.

Telle qu'elle est décrite dans son *Plan stratégique 2008-2011*, la vision du Conseil de la science et de la technologie reflète ses grandes priorités d'action. Elle s'énonce comme suit : « Le Conseil de la science et de la technologie jouera pleinement son rôle de conseiller privilégié en science, technologie et innovation, et exercera une influence mobilisatrice dans la société québécoise¹. »

Le Conseil se compose de quinze membres, dont un président, nommés par le gouvernement et issus des milieux universitaire et collégial, des affaires, du travail, de l'information scientifique et technique ainsi que des secteurs public et parapublic. Le gouvernement peut désigner au plus trois observateurs auprès du Conseil; ceux-ci participent aux réunions, mais sans droit de vote (annexe 2).

Des groupes temporaires d'experts sont nommés par le Conseil pour piloter les travaux entourant la production de ses avis et de ses rapports de conjoncture. Leur composition varie en fonction du sujet abordé, mais comprend toujours un membre du Conseil.

Le Secrétariat du Conseil assure le soutien administratif et s'occupe de la préparation des séances du Conseil et de la rédaction des comptes rendus. De plus, les ressources du Secrétariat rédigent les publications (avis, études, rapports, mémoires), sous la supervision des groupes

1 Conseil de la science et de la technologie, *Plan stratégique 2008-2011*, gouvernement du Québec, Québec, 2008, p. 2.

d'experts, pour approbation par les membres du Conseil. Le Secrétariat a aussi la responsabilité de la gestion des documents et des archives. Enfin, il est chargé d'assurer les communications et les liaisons avec divers organismes.

La secrétaire générale du Conseil est la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. C'est à elle que sont déléguées les fonctions que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels confère au président du Conseil.

1.2 Mission et structure organisationnelle de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie

Dans le cadre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, *Savoir changer le monde* (2001), le Conseil s'est vu confier le mandat de créer la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. La Commission, qui est rattachée au Conseil sur le plan administratif mais qui conserve une pleine autonomie en matière de contenus, a été mise en place en septembre 2001.

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie est appelée à se pencher sur les enjeux éthiques du développement de la science et de la technologie afin de conseiller les décideurs politiques et institutionnels et de les guider dans leur prise de décision. En plus des interventions sous forme d'avis qu'elle réalise à titre d'organisme consultatif, la teneur même de ses travaux qui sont diffusés dans le grand public et les activités de diverses natures qu'elle entreprend pour alimenter sa réflexion ou en témoigner l'amènent à réaliser concrètement le vaste mandat de consultation, d'information, de sensibilisation et d'éducation qui lui a été confié.

La Commission se compose de treize membres et de deux membres invités qui se répartissent de la façon suivante : un membre du Conseil de la science et de la technologie agissant comme président, quatre scientifiques des secteurs universitaire et industriel, quatre spécialistes de l'éthique ou représentants de grands courants philosophiques ou spirituels, quatre personnes venant des milieux de pratique sociale, citoyenne ou communautaire, des médias, des réseaux de l'éducation et deux personnes de la fonction publique siégeant à titre de membres invités sans avoir droit de vote (annexe 3).

Pour soutenir la réflexion qui entoure la production des avis, la Commission fait appel à des groupes d'experts dont la composition varie en fonction du sujet retenu, mais elle comprend toujours des membres de la Commission, l'un d'entre eux assumant la présidence.

Le Secrétariat de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie s'occupe de la préparation des réunions de la Commission et de la rédaction des comptes rendus. Ce sont

également les professionnels de la Commission qui rédigent les publications de cette dernière (avis, études, rapports, mémoires) sous la supervision des groupes d'experts, pour approbation par les membres de la Commission. Les avis de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie sont transmis au ministre du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation et sont déposés auprès du Conseil pour information. Le Secrétariat est également chargé des communications et il doit entretenir les liens avec les partenaires.

1.3 Élargissement et reconnaissance des missions du Conseil et de la Commission

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, parue en 2006, réaffirme le mandat du Conseil tout en l'élargissant. Elle lui permet ainsi « d'exercer pleinement son mandat de conseiller privilégié du gouvernement sur les actions devant rendre le Québec plus performant dans le contexte d'une société du savoir² ».

Le Conseil est invité à effectuer un suivi annuel et à faire rapport sur les résultats obtenus par le Québec en matière de recherche, de science et d'innovation, à accorder une attention particulière aux actions prioritaires de la Stratégie, à informer le gouvernement sur les problématiques et les enjeux émergents, de même qu'à suggérer des actions appropriées.

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation a également fait bénéficier la Commission de l'éthique de la science et de la technologie d'un soutien financier qui lui a permis de réaliser davantage d'activités liées à la promotion de l'éthique, tant auprès des jeunes et de la population que des milieux d'affaires et de l'industrie.

1.4 Champs thématiques et leviers d'intervention

Les principaux champs thématiques dans lesquels s'exercent les activités du Conseil sont les suivants : la recherche universitaire, la recherche-développement (R-D) et l'innovation industrielle, la recherche gouvernementale, les mécanismes de liaison et de transfert, l'innovation technologique et sociale, la formation en science et technologie, la main-d'œuvre hautement qualifiée, la culture scientifique et technique, la valorisation et le transfert des savoirs, les systèmes d'innovation sectoriels et régionaux, les politiques scientifiques, les technologies génériques (biotechnologies, technologies de l'information et de la communication, etc.) ainsi que les questions d'impact social et d'éthique liées à la science, à la technologie et à l'innovation. Les avis et les rapports de conjoncture constituent les principaux leviers d'intervention. D'autres outils sont également utilisés, comme les mémoires, les colloques, les études, les rapports de recherche et le site Internet.

2 Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, *Un Québec innovant et prospère. Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, gouvernement du Québec, 2006, p. 65.

Ce sont en grande partie l'actualité d'un sujet et la possibilité d'intervenir de façon concrète et efficace pour pallier ou contrer les retombées négatives ou potentiellement dangereuses du développement et de l'implantation d'une application scientifique ou technologique qui dictent les choix de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. Bien que différents outils soient utilisés, par exemple des documents de réflexion et de consultation, les débats publics et les conférences, ses avis constituent les principaux leviers d'intervention de la Commission.

1.5 Clientèle

Au sens de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique, le Conseil de la science et de la technologie n'est pas un organisme qui fournit des services directs à la population ou aux entreprises. Il n'a donc pas de clientèle au sens usuel du terme. Sa raison d'être est de conseiller son ministre de rattachement, qui est le ministre responsable de la politique de la science et de l'innovation au gouvernement du Québec. Le Conseil s'adresse cependant à des interlocuteurs et à des utilisateurs de ses documents.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est le principal interlocuteur du Conseil. C'est à lui que s'adressent tous les avis, sans exception, ainsi que la plupart des recommandations. De plus, certains avis sont produits à la demande formelle du ministre. Le Conseil, par l'entremise de son ministre, peut faire appel à d'autres interlocuteurs du gouvernement du Québec, puisque les responsabilités en matière de science, de technologie et d'innovation sont partagées entre plusieurs ministères et organismes.

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie adresse également ses avis à son ministre de rattachement. Toutefois, elle s'adresse très fréquemment à d'autres organismes du gouvernement concernés par les possibles retombées du développement scientifique et technologique dans leur champ d'intervention (éducation, santé, environnement, etc.). Elle agit également comme organe d'information et de sensibilisation auprès des milieux spécialisés et du grand public.

Selon la nature et l'objet de l'avis produit, le Conseil et la Commission formulent des recommandations qui visent d'autres acteurs du système québécois de science, technologie et innovation, des acteurs œuvrant en milieux universitaire et industriel, ou encore dans des sphères d'activité particulières comme celle de la culture scientifique et technique.

Sauf exception et sans en avoir l'obligation, le Conseil et la Commission rendent publics leurs documents, sous forme de fichiers électroniques téléchargeables sur leur site Internet et en version papier. Cette diffusion permet de rejoindre ceux et celles qu'on qualifie ici d'utilisateurs des travaux et qu'on trouve dans plusieurs milieux : industrie, enseignement et recherche, syndicats, gouvernement, éducation, associations diverses, etc. Ces utilisateurs, différents des

interlocuteurs visés par les recommandations, s'intéressent souvent aux données et aux analyses incluses dans les avis ou les rapports.

Bien que le Conseil n'ait pas le mandat de s'adresser au grand public, il s'efforce de rendre ses travaux accessibles au plus grand nombre. La Commission, pour sa part, a la responsabilité d'informer et de sensibiliser la population aux questions d'ordre éthique liées à la science et à la technologie. Elle a le mandat d'organiser des débats publics sur les enjeux éthiques de la science et de la technologie, notamment par voie de forum, afin de connaître les valeurs propres à la société québécoise et de dégager des consensus.

1.6 Partenaires

Les partenaires du Conseil et de la Commission sont :

- les personnes qui prêtent leur concours à la réalisation des travaux, en tant que membres des comités de pilotage ou comme experts consultés de façon ponctuelle;
- les personnes et les organismes qui collaborent à la diffusion et à la promotion des rapports et des recommandations;
- les organismes qui participent à une action commune, par exemple l'organisation de colloques.

Dans une large mesure, les partenaires se trouvent dans les mêmes milieux que les interlocuteurs visés par les recommandations ou que les utilisateurs des données et des analyses produites. Le principal partenaire du Conseil demeure le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, chargé de coordonner l'application de la stratégie de la recherche et de l'innovation du gouvernement du Québec. Une liste non exhaustive des partenaires du Conseil et de la Commission comprend également :

- les ministères et les organismes du gouvernement du Québec qui assument des responsabilités en matière de science et de technologie;
- les fonds subventionnaires du Québec (FQRNT, FQRSC, FRSQ);
- les organismes de financement et de capital de risque;
- les centres de liaison et de transfert, les centres collégiaux de transfert de technologie;
- les autres organismes consultatifs, au Québec et à l'extérieur du Québec, ayant des mandats complémentaires ou équivalents à ceux du Conseil et de la Commission, dans le cas des organismes agissant en dehors du Québec;
- les associations industrielles comme l'Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ), les Manufacturiers exportateurs du Québec et les chambres de commerce;

- les chercheurs, les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les associations comme l'Association francophone pour le savoir (Acfas);
- les utilisateurs des résultats de la recherche dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, des municipalités, des entreprises, du milieu de l'environnement, etc.;
- certaines instances régionales, comme les conférences régionales des élus;
- le milieu scolaire au collégial et au secondaire, dans le cas de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie;
- les milieux de la culture scientifique et technique;
- le Conseil national de recherches du Canada;
- l'Institut de la statistique du Québec, l'Observatoire des sciences et des technologies ainsi que le Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST).

2 Présentation des résultats annuels au regard du Plan stratégique 2008-2011

La présente reddition de comptes est structurée autour des orientations retenues dans le plan stratégique pour la période 2008-2011.

On présente les trois orientations à tour de rôle, en mentionnant chaque fois les axes d'intervention s'y rapportant, les indicateurs proposés et les résultats obtenus.

2.1 Orientation 1 : Approfondir la compréhension de l'évolution et de l'efficacité du système d'innovation québécois et déterminer les actions à prendre

Le Conseil et la Commission de l'éthique doivent bien comprendre le fonctionnement, l'évolution et les retombées du système national d'innovation (SNI). Ils doivent également être en mesure d'apporter un éclairage véritablement utile dans le choix des orientations publiques en matière de recherche et d'innovation, de jouer pleinement leur rôle de conseillers privilégiés auprès du ministre et de proposer une vision prospective des nouveaux enjeux qui se posent à ce système dans les années qui viennent.

Tout en conservant une approche systémique de l'innovation, et en intégrant à leurs travaux les principes du développement durable, le Conseil et la Commission de l'éthique se sont donné comme objectif de porter un regard plus attentif à certains aspects de l'innovation encore insuffisamment compris ou dont les incidences ont été négligées jusqu'à présent. Deux grands axes d'intervention ont été retenus pour encadrer cette démarche.

Le premier axe recouvre l'ensemble très diversifié des composantes et des déterminants du système d'innovation, qu'ils soient à caractère économique, technologique, social, éthique ou autre. Le deuxième axe d'intervention retenu insiste sur un des déterminants reconnus de l'innovation en proposant un examen approprié des conditions de gouvernance du système d'innovation.

Axe a - Une analyse des dimensions du système d'innovation : économique, technologique, sociale, éthique, etc.

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Produire annuellement un rapport de conjoncture à l'intention du ministre sur les résultats obtenus en matière de recherche, de science et d'innovation, assorti de recommandations pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt annuel d'un rapport de conjoncture 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de conjoncture 2008 mis en ligne en mars 2008 et distribué en mai 2008 Rapport 2009, en cours de rédaction, qui devrait être publié en décembre 2009

(Suite de l'Axe a)

Objectifs	Indicateurs	Résultats
(suite)	<ul style="list-style-type: none">Nature des commentaires et critiques sur le rapport formulés par les acteurs de l'innovation (compilation)	<ul style="list-style-type: none">10 fiches de rayonnement
À l'initiative du Conseil ou de la Commission de l'éthique, ou à la demande du ministre ou d'autres groupes concernés, effectuer des analyses sur des questions particulières, des actions prioritaires et des enjeux de la recherche et de l'innovation, et proposer des pistes d'action pertinentes	<ul style="list-style-type: none">Production d'une étude sur la formation en éthique des futurs chercheurs	<ul style="list-style-type: none">Étude réalisée en septembre 2008 (CEST*)
	<ul style="list-style-type: none">Nombre de travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none">Deux études réalisées, deux travaux en cours et un avis en préparation (CST**)Une étude réalisée, deux avis terminés et quatre avis en préparation (CEST)

* CEST : abréviation de Commission de l'éthique de la science et de la technologie

** CST : abréviation de Conseil de la science et de la technologie

Commentaires

Le Conseil de la science et de la technologie a publié en 2008 son premier rapport de conjoncture en réponse à l'élargissement de son mandat inscrit dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. Ce rapport a pris en considération les changements qui touchent le développement scientifique, technologique et l'innovation au Québec sous l'influence du phénomène accru de la mondialisation, notamment dans le secteur manufacturier. Il rend compte, dans sa première partie, de l'impact de la mondialisation sur le système national d'innovation (SNI) du Québec. Dans sa seconde partie, il s'attarde à la question de la main-d'œuvre hautement qualifiée et à l'importance des dimensions commerciales de l'innovation.

Le rapport de conjoncture 2008 a été officiellement lancé à l'occasion du colloque annuel de l'Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ), tenu dans le cadre d'Inno 2008 « 30 ans d'innovation au Québec ». Ce lancement a donné au Conseil l'occasion d'échanger avec des gens d'affaires. D'autres commentaires ont également été recueillis à l'occasion de présentations publiques et privées du rapport, de même que dans les médias. L'intérêt des dimensions comme la commercialisation, encore peu prises en compte dans le processus d'innovation jusqu'ici a été particulièrement souligné.

Dans le cadre des travaux en cours du rapport de conjoncture 2009, qui devrait être publié à l'automne 2009, deux études ont été publiées, celle de la firme Science-Metrix brochant un portrait scientométrique et technométrique de la performance du Québec en recherche et

développement ainsi que l'étude de l'Observatoire des sciences et des technologies (OST) sur le déploiement des ressources humaines en science et technologie au Québec. Par souci de développement durable, ces deux documents sont disponibles uniquement sur le site Internet du Conseil.

D'autres travaux ont été amorcés en 2008-2009 dans le cadre de la démarche d'élaboration du rapport de conjoncture 2009. Le Conseil contribue en effet à la réalisation, par des partenaires externes, d'une enquête sur les organismes d'intermédiation et d'un portrait de la situation en emploi des ressources humaines en science et technologie à partir du recensement 2006.

Enfin, le Conseil a entrepris au cours de l'année la production d'un avis sur le financement de l'innovation en entreprise, qui sera publié à l'automne 2009.

À la demande du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie a fait produire à l'automne 2008 une étude sur la formation en éthique des chercheurs. Cette étude, qui visait l'éthique de la recherche menée avec des participants humains, l'intégrité scientifique et la responsabilité locale du chercheur, a permis de dresser un portrait de la formation en éthique de la science et de la recherche dans les universités québécoises.

La Commission a en outre publié deux avis (un en français et un en anglais) portant sur les enjeux éthiques liés aux nouvelles technologies de surveillance et de contrôle à des fins de sécurité. Elle a également entrepris la rédaction de quatre avis qui portent respectivement sur les technologies de restriction de l'utilisation génétique (TRUG), la procréation assistée et le diagnostic préimplantatoire, les usages élargis des médicaments psychotropes et la cyberintimidation. Ces avis seront publiés au cours de l'année 2009-2010.

Axe b - Un examen des conditions de gouvernance du système d'innovation

Objectif	Indicateur	Résultat
Effectuer une série d'études, d'ici à 2010, sur les divers aspects de la gouvernance du système d'innovation québécois en vue de proposer des moyens de rendre plus efficaces les stratégies de développement de la recherche et de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études produites 	<ul style="list-style-type: none"> Un séminaire réalisé, un avis et un document complémentaire publiés

Commentaires

En 2008-2009, le Conseil a produit un avis sur la détermination des priorités en recherche et innovation. Cet avis n'a pas pour objectif de déterminer des priorités. Il vise plutôt à mettre à

jour les connaissances sur le processus de priorisation et à rapporter des pratiques exemplaires dont le Québec peut s'inspirer pour améliorer ses façons de faire. Ce rapport veut fournir au ministre un éclairage pertinent sur cet aspect particulier de la gouvernance du système national d'innovation.

Dans le cadre des travaux de production de cet avis, le Conseil a invité des experts étrangers ainsi que des acteurs québécois et canadiens du domaine de la recherche et de l'innovation afin qu'ils échangent, pendant une journée, sur la question de la priorisation. Ce séminaire avait pour but de stimuler le débat sur la question de la priorisation, de mener une première réflexion concertée sur les approches possibles à privilégier dans le contexte québécois, et de définir les facteurs de succès ainsi que les mesures de maximisation des impacts. Une synthèse du séminaire présentant les communications des experts a été mise en ligne sur le site du Conseil en juin 2008, de même qu'un document complémentaire à l'avis intitulé *Analyse de 21 exercices de priorisation menés au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde*.

2.2 Orientation 2 : Contribuer au rapprochement entre science, technologie et société

Au Québec, comme ailleurs, les rapports entre la science, la technologie et la société se nouent souvent avec difficulté. Aussi, dans le but de favoriser une meilleure adéquation entre les finalités de la recherche et les besoins de la société, le Conseil et la Commission de l'éthique ont proposé d'accorder une plus grande attention à l'expression des attentes, des préoccupations et des craintes de la population. C'est pourquoi la deuxième orientation du *Plan stratégique 2008-2011* cible la demande sociale de nouveaux savoirs et de nouvelles technologies, de même que les enjeux éthiques de la science et de la technologie.

Dans le cadre du projet *Perspectives STS*, le Conseil a publié, en janvier 2009, une cinquième stratégie : « Défi formation - Stratégie de recherche et de transfert de connaissances pour favoriser le développement de l'éducation et de la formation des adultes ».

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie, qui a bénéficié, pour mener davantage d'activités liées à la promotion de l'éthique, du soutien accru annoncé dans la stratégie de la recherche et de l'innovation, a saisi la balle au bond pour contribuer à ce rapprochement. Forte de la volonté, exprimée par la société civile, de savoir, de comprendre et de s'assurer que ses besoins et ses questionnements sont pris en considération par les décideurs et les chercheurs, la Commission a favorisé par ses actions de sensibilisation, d'information et d'échange avec la population une véritable réflexion éthique, basée sur des informations diverses et fiables.

En collaboration avec les multiples acteurs concernés par le progrès scientifique et technologique, elle a assumé sa responsabilité éthique de contribuer au développement d'une société dans laquelle technoscience et bien commun vont de pair.

Axe a - Une attention particulière à la demande sociale de nouveaux savoirs et de nouvelles technologies

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Mener à terme, d'ici à 2009, le projet <i>Perspectives STS</i> et dresser un bilan de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de six stratégies de recherche et de transfert de connaissances • Publication d'un avis sur la détermination des priorités en science et technologie • Publication d'un bilan de <i>Perspectives STS</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de la cinquième stratégie de recherche en janvier 2009 • Mise en ligne de l'avis en mars 2009 • Élaboration d'un premier portrait (dépôt en mai 2009)
Sensibiliser les acteurs du développement et le grand public à l'apport de la recherche aux grands défis retenus	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'activités de sensibilisation réalisées • Nombre de personnes rejointes 	<ul style="list-style-type: none"> • Huit activités réalisées • Nombre variable de personnes touchées selon les activités, pour un total de plus de 24 000 personnes
Définir des avenues nouvelles de rapprochement entre science, technologie et société d'ici à 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un document d'orientation sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> • Report de la production au terme du projet <i>Perspectives STS</i>

Commentaires

La cinquième stratégie de recherche du projet *Perspectives STS*, intitulée « Stratégie de recherche et de transfert de connaissances pour favoriser le développement de l'éducation et de la formation des adultes », a été publiée en janvier et présentée officiellement aux partenaires en février 2009.

L'avis « Recherche et innovation. Vers un processus de priorisation systématique et adapté pour le Québec » a été mis en ligne en mars 2009. Cet avis répond au sixième défi retenu à la phase I du projet *Perspectives STS*, soit celui d'être en mesure de « cibler des créneaux stratégiques et prioritaires de recherche, de développement économique et de formation, établis sur la base des forces actuelles et des secteurs émergents ».

Le démarrage des travaux liés au dernier défi sur l'exploitation des ressources naturelles dans la perspective du développement durable, à traiter en partenariat avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a été reporté à 2009-2010 pour faire suite au dépôt, le 18 mars 2009, de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

Entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009, le Conseil a réalisé plusieurs activités pour sensibiliser le public et les acteurs du développement à l'apport de la recherche aux grands défis du projet

Perspectives STS. Il a, notamment, donné une conférence sur les habitudes de vie dans le cadre du troisième « 24 heures de science », organisé par Science pour tous. Le Conseil a également fait une présentation de la stratégie de recherche sur l'éducation et la formation des adultes au séminaire de recherche Éducation et travail de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke. Une communication a été présentée à la Grande rencontre Science société de l'Acfas sur « Les besoins de recherche : qui décide? » à l'automne 2008 et une conférence a été prononcée au colloque de Science pour tous intitulé « Qu'est-ce que nous réserve l'avenir? » en mars 2009.

Deux articles ont paru dans la revue *Découvrir* sur le plan stratégique d'innovation en efficacité énergétique et en nouvelles technologies de l'énergie et l'avis sur la détermination des priorités en recherche et innovation.

Finalement, le Conseil a tenu à jour son site Internet grand public vulgarisé sur le projet.

L'analyse définissant des avenues nouvelles à explorer pour favoriser le rapprochement entre la science, la technologie et la société sera réalisée sur la base d'un bilan final à faire de l'ensemble du projet *Perspectives STS*. Par conséquent, elle a été reportée à la fin des travaux sur la septième stratégie de recherche (dépôt prévu à l'automne 2010). En attendant, un premier portrait du projet *Perspectives STS* a été réalisé pour le compte du Conseil par des étudiants au baccalauréat en Science, technologie et société de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Axe b - La prise en compte des enjeux éthiques

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Renforcer les mécanismes de sensibilisation, d'information et d'échange existants de concert avec l'ensemble des acteurs de la société sur les enjeux éthiques de la science et de la technologie, et en créer de nouveaux à la Commission de l'éthique d'ici à 2010	<ul style="list-style-type: none">• Nombre et type d'activités réalisées• Nombre et diversité des interlocuteurs rejoints	<ul style="list-style-type: none">• De nombreuses activités organisées (voir le tableau 1)• Voir le tableau 1

Commentaires

En 2008-2009, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie a réalisé plusieurs activités qui ont visé une clientèle diversifiée. Les plus marquantes sont celles qui suivent.

Placée sous le haut patronage de l'Unesco et de l'Organisation internationale de la Francophonie, la Commission a été l'hôte des III^{es} Rencontres internationales francophones de bioéthique du 20 au 22 octobre 2008. Plus de 120 chercheurs, philosophes, hommes politiques et membres d'organisation de la société civile des pays du Nord et du Sud se sont engagés dans une

réflexion sur les questions éthiques posées par les progrès rapides des sciences de la vie et leurs applications technologiques.

Au printemps 2008, la Commission lançait son avis *Viser un juste équilibre : un regard éthique sur les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle à des fins de sécurité* au Cœur des sciences de Montréal en présence de plus d'une centaine de personnes, experts et grand public.

Au cours de l'automne 2008, elle a tenu une consultation publique sur la procréation assistée à laquelle ont répondu plus de 1 025 personnes. Une consultation d'experts a également été réalisée par le biais d'audiences et de mémoires sollicités au cours de la même période sur ce sujet.

Une pièce de théâtre sur les nanotechnologies intitulée *Le réel invisible* a été présentée à plusieurs reprises par le Théâtre Parminou rejoignant ainsi plus de 800 personnes (étudiants et grand public).

De multiples activités ont été tenues, tant auprès du grand public que des jeunes ou des milieux d'affaires et de l'industrie : bars des sciences, conférences et diverses formations auprès de plus de 57 enseignants et d'une dizaine de communicateurs scientifiques. Ces activités ont permis de renforcer les mécanismes de sensibilisation, d'information et d'échange avec ces groupes. Par ailleurs, la présence médiatique de la Commission, aussi bien dans la presse écrite que dans les médias électroniques, a contribué à l'atteinte de ces objectifs.

Trois articles ont également été publiés dans la revue *Découvrir* : « Un regard éthique sur les technologies de surveillance et de contrôle », « Des psychotropes pour être mieux que bien » et « Les TRUG graines de discorde ».

Enfin, la Commission a tenu à jour son site Internet tout en travaillant à un nouveau projet de site Internet plus convivial.

Tableau 1
Nombre et diversité des interlocuteurs rejoints par les activités de la Commission

Activités	Nombre d'interlocuteurs rejoints	Diversité des interlocuteurs rejoints
Consultation publique sur la procréation assistée	• 1 066 personnes ont rempli le questionnaire	• Grand public et experts
Consultation d'experts (mémoire et audience) sur la procréation assistée	• 12 personnes ont été entendues	• Experts
Lancement grand public de l'avis <i>Viser un juste équilibre : un regard éthique sur les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle à des fins de sécurité</i>	• 200 personnes au total, dont 120 au lancement	• Grand public et experts

(Suite du Tableau 1)

Activités	Nombre d'interlocuteurs joints	Diversité des interlocuteurs joints
Bar des sciences :		
• Sur les nanotechnologies	• 60 personnes	• Grand public et experts
• Sur les usages élargis des médicaments psychotropes	• 130 personnes	• Grand public et experts
Couverture médiatique :		
• Articles/entrevues dans les journaux écrits	• ND	• Grand public et experts
• Articles/entrevues dans les médias électroniques	• ND	• Grand public et experts
• Articles/entrevues dans les magazines	• ND	• Grand public et experts
• Articles/entrevues radiophoniques	• ND	• Grand public et experts
Conférences	• ND	• Grand public et experts
Formation sur le plagiat électronique	• 57 personnes	• Professeurs, chargés de cours et étudiants
Formation sur l'éthique de la science	• 12 personnes	• Communicateurs scientifiques
Production du CD de la formation sur le plagiat électronique	• 4 CD remis à 3 organismes	• Professeurs, chargés de cours et étudiants
Pièce de théâtre sur les nanotechnologies <i>Le réel invisible</i> par le Théâtre Parminou	• 870 personnes	• Grand public et experts
Mise à jour du site Internet	• ND	• Grand public et experts

2.3 Orientation 3 : Accroître l'efficacité et le rayonnement du Conseil et de la Commission de l'éthique

Pour améliorer l'efficacité et le rayonnement de leurs travaux, le Conseil et la Commission ont retenu trois axes d'action prioritaire dans leur *Plan stratégique 2008-2011* : le renforcement de l'impact et de la diffusion des messages, le maillage et le réseautage ainsi que l'amélioration des façons de faire.

S'appuyant sur un suivi systématique de la prise en charge des recommandations qu'il formule dans ses avis, le Conseil souhaite accroître l'appropriation et la mise en œuvre de celles-ci par les interlocuteurs visés. Le Conseil s'est efforcé de recourir davantage aux stratégies de maillage et de réseautage afin de multiplier les échanges avec les acteurs de l'innovation. Un effort supplémentaire a été fait pour créer des liens plus étroits avec le milieu des entreprises, et ces efforts ont donné leurs fruits si l'on considère l'augmentation de la clientèle de ce milieu, présentée plus loin au tableau 2.

De son côté, la Commission a continué à renforcer ses collaborations avec différents partenaires qui lui permettent ainsi d'agrandir son cercle d'influence et d'assurer une meilleure diffusion de ses travaux. Le Cœur des sciences, l'Institut du Nouveau Monde, la Société pour la promotion de la science et de la technologie, le Commissaire à la santé et au bien-être, l'unité d'éthique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), NanoQuébec, Génome Québec, les fonds subventionnaires québécois, le Cégep Limoilou ainsi que différents ministères et organismes, dont le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, sont indispensables à la réalisation de la mission de la Commission.

Axe a - Le renforcement de l'impact et de la diffusion des messages

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Effectuer un suivi systématique de la prise en charge des recommandations	<ul style="list-style-type: none"> Relevé annuel du rayonnement et des retombées des recommandations du Conseil (fiche de suivi) 	<ul style="list-style-type: none"> 40 fiches décrivant le rayonnement et les retombées des productions (CST)
	<ul style="list-style-type: none"> Relevé quinquennal du rayonnement et des retombées des avis de la Commission de l'éthique 	<ul style="list-style-type: none"> 65 fiches décrivant le rayonnement et les retombées des productions (CEST) Publication du <i>Rapport d'activité 2001-2007 et perspectives d'avenir</i> en avril 2009
Faire la promotion des avis et des recommandations par l'organisation d'activités destinées aux interlocuteurs visés et à un plus large public	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités de promotion destinées aux interlocuteurs et à un plus large public, et nombre de personnes touchées 	<ul style="list-style-type: none"> 36 activités organisées, nombre variable de personnes touchées (voir l'annexe 7) pour un total de près de 25 000 personnes (CST)
		<ul style="list-style-type: none"> 65 activités organisées, nombre variable de personnes touchées (voir le tableau 1 et l'annexe 7) (CEST)
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et diversité des partenariats réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats réalisés avec plusieurs organismes (Adriq, Science pour tous, CNRC, Acfas, Découvrir, <i>Public Communication of Science and Technology Network</i>, <i>European Foresight</i>, communauté scientifique et représentants des pouvoirs publics, MDEIE) (CST)

(Suite de l'Axe a)

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Faire la promotion des avis (suite)		<ul style="list-style-type: none">Partenariats réalisés avec plusieurs organismes (dont Unesco, Commission canadienne pour l'Unesco, Cœur des sciences, Acfas, comités nationaux d'éthique, Instituts de recherche en santé du Canada, Université du Québec à Rimouski, communauté scientifique et représentants des pouvoirs publics) (CEST)
	<ul style="list-style-type: none">Nombre de téléchargements des travaux du Conseil et de la Commission de l'éthique	<ul style="list-style-type: none">1482 téléchargements totaux pour les publications du CST produites dans l'année (voir le tableau 2)
	<ul style="list-style-type: none">Profil de la clientèle	<ul style="list-style-type: none">Voir le tableau 3

Commentaires

Le secrétariat du Conseil a mis en place depuis quelques années un système de suivi du rayonnement et des retombées de ses productions. C'est ainsi que, pour 2008-2009, une fiche descriptive a été produite pour chaque trace des productions du Conseil retrouvée dans une publication ou dans un média.

Cette dernière collecte de données indique que le rapport de conjoncture 2008 ainsi que le projet *Perspectives STS* ont été les plus fréquemment rapportés dans les médias ou qu'ils ont fait l'objet de citations dans différentes publications spécialisées.

Le Conseil a organisé huit activités de promotion (conférence, participation à des événements, etc.) pendant l'année, et chaque fois, il l'a fait en partenariat avec des acteurs des milieux industriel, gouvernemental et universitaire. Parmi ces activités, mentionnons sa participation au colloque de l'Adriq en avril 2008. Le Conseil a également fait une présentation du rapport de conjoncture 2008 à la réunion des membres du Conseil national de recherches du Canada en juin 2008 et au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en octobre 2008.

Le Conseil a organisé en juin 2008 un séminaire international, « Séminaire sur la détermination des priorités en science et technologie : approches exemplaires, facteurs de succès et d'impacts », auquel une quarantaine de personnes ont participé.

Sur le plan du rayonnement international, le Conseil enregistre d'autres réalisations. Ainsi, un résumé du projet *Perspectives STS*, « Bridging the gap between science and society » a paru

dans les actes du colloque « Future-Oriented Technology Analysis » qui a eu lieu à Séville en octobre 2008. Un chapitre intitulé « From democratization of knowledge to bridge building between science, technology and society » portant sur *Perspectives STS* a été publié dans un ouvrage collectif, *Communicating Science in Social Contexts*, rassemblant des auteurs de plusieurs pays. Les deux tirages successifs de cet ouvrage, dont une traduction en langue chinoise est prévue, totalisent 4 000 exemplaires. Enfin, un article sur le sujet a aussi été publié dans la revue française *Futuribles* : « Les besoins en science et en technologie. Une prospective scientifique et technologique guidée par la demande : le projet québécois *Perspectives STS* ». Le tirage de la revue *Futuribles* est de 5 000 exemplaires, et c'est sans compter sa diffusion électronique.

Le relevé quinquennal du rayonnement et des retombées des avis de la Commission de l'éthique a été l'objet de deux types d'actions. En premier lieu, dès le début de l'année 2009, la Commission a publié son *Rapport d'activité 2001-2007 et perspectives d'avenir*. Par la suite, pour faciliter la rédaction du relevé quinquennal, le secrétariat de la Commission a continué le suivi annuel du rayonnement et des retombées de ses productions. Ainsi, une fiche descriptive a été produite pour chaque mention des productions ou des interventions de la Commission retrouvée dans une publication ou dans un média.

Ce suivi a permis de constater que les activités de rayonnement et les retombées des productions de la Commission ont été importantes au cours de la dernière année.

Ainsi, la Commission a organisé six activités de promotion (lancement d'un avis, conférences, bars des sciences, etc.). Entre autres, elle a tenu en collaboration avec le Cégep Limoilou un forum citoyen dont le thème était « Éthique et nanotechnologies : se donner les moyens d'agir ». Elle a également participé à onze reprises à des événements externes; qu'il s'agisse de formation demandée par divers groupes, de communication à l'Acfas, de participation aux divers comités de travail ou auprès des Instituts de recherche en santé du Canada, la Commission a su faire reconnaître son expertise.

Elle a produit ou donné 48 articles et entrevues sur des sujets aussi variés que les OGM, le plagiat électronique, les nanotechnologies, les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle, la procréation assistée et la neuropharmacologie.

Au plan international, la Commission a été très présente. Elle a, par exemple, participé au 7^e Sommet mondial des comités nationaux d'éthique qui s'est tenu à Paris les 1^{er} et 2 septembre 2008; elle y a d'ailleurs présenté une communication portant sur la procréation assistée. Elle a en outre organisé les III^{es} Rencontres internationales francophones de bioéthique à Québec auxquelles ont participé plus de 120 personnes venant des pays de la Francophonie.

Tableau 2
Nombre de téléchargements des travaux du Conseil

Titre	Date de mise en ligne	Nombre de téléchargements 1er avril 2008 au 31 mars 2009
<i>Plan stratégique 2008-2011</i>	16 juin 2008	251
<i>Rapport annuel de gestion 2007-2008</i>	15 janvier 2009	308
<i>Défi formation. Stratégie de recherche et de transfert de connaissances pour favoriser le développement de l'éducation et de la formation des adultes</i>	27 janvier 2009	41
<i>Plan d'action de développement durable 2008-2011</i>	19 février 2009	217
<i>Étude Positionnement du Québec en science et en technologie. Portrait scientométrique et technométrique (Science-Matrix)</i>	19 février 2009	333
<i>Étude exploratoire sur le déploiement des ressources humaines en science et technologie au Québec (OST)</i>	26 mars 2009	34
<i>Avis Recherche et innovation. Vers un processus de priorisation systématique et adapté pour le Québec</i>	27 mars 2009	197
<i>Analyse de 21 exercices de priorisation menés au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde</i>	27 mars 2009	101
Total		1 482

Comme le montre le tableau 3, le nombre de visiteurs du site Internet du Conseil a augmenté de 44 % entre 2007-2008 et 2008-2009. L'augmentation a été particulièrement forte du côté des entreprises privées. Autrement, la répartition des différents groupes de visiteurs est restée plutôt stable.

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie n'est pas encore en mesure de quantifier le nombre de téléchargements de ses travaux, puisque son site Internet n'est pas doté d'un outil de calcul statistique. Toutefois, ce type d'outil de mesure sera installé au moment de la refonte du site en 2009.

Tableau 3
Profil de la clientèle*

	2007-2008	%	2008-2009	%	Augmentation du nombre de visiteurs (%)
Gouvernements (provincial, fédéral, municipal, étranger)	608	32	846	31	39
Universités	621	33	740	27	19
Entreprises privées	277	15	650	24	135
Milieu associatif	124	7	145	5	17
Collèges	82	4	106	4	29
Médias	17	1	32	1	88
Autre clientèle	159	8	205	8	29
Total	1 888	100	2 724	100	44

* Le profil de la clientèle a été tracé à partir de l'information fournie par chacun des visiteurs venus télécharger une publication sur le site Internet.

Axe b - Le recours au maillage et au réseautage

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Renforcer les liens avec les acteurs du système d'innovation, en particulier avec le milieu des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de liaison réalisées et type d'acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • 17 activités de liaison réalisées
Accentuer les relations et les activités avec des organismes à vocation similaire au Québec et ailleurs dans le monde	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités réalisées • Nombre d'organismes rejoints 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 activités réalisées (CST) • 3 activités réalisées (CEST) • 6 organismes rejoints (CST) • Multiples organismes rejoints (dont comités nationaux d'éthique, Unesco, Commission canadienne pour l'Unesco, Commission française pour l'Unesco, Association internationale droit, éthique et science, Organisation internationale de la Francophonie, Instituts de recherche en santé du Canada) - (CEST)

Commentaires

Le Conseil a participé à plusieurs activités de liaison pour renforcer ses liens avec les acteurs du système d'innovation. Entre autres, le Conseil est membre du comité Science, technologie,

innovation de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Depuis quelques années, il est sollicité pour assurer la présidence du colloque des études avancées du CIRST et pour participer aux assises de l'Union des municipalités du Québec en vue de remettre le Mérite Ovation municipale. La présidente par intérim a également présidé la cinquième rencontre du comité de reconnaissance du caractère éducatif de la programmation de Télé-Québec au ministère de la Culture et des Communications.

Le Conseil a produit un article intitulé « Une mesure de la production du Québec en science et en technologie » dans le *Compendium d'indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec* de l'Institut de la statistique du Québec. Il a également établi une entente de participation aux travaux de l'Institut sur l'analyse des données du recensement 2006 portant sur les ressources humaines en science et technologie.

Il a de plus participé à la consultation sur le plan stratégique de l'enjeu prioritaire Recherche et développement – Innovation du projet Accord dans la région de la Capitale-Nationale ainsi qu'à l'élaboration du concept de la Grande rencontre Science société de l'Acfas. Il a aussi pris part à la consultation de l'Agence de l'efficacité énergétique sur les priorités d'action du plan triennal 2010-2013 inspirée du « Plan stratégique d'innovation en efficacité énergétique et en nouvelles technologies de l'énergie ».

Le Conseil a pris part à plusieurs activités dont le but était d'accentuer ses relations avec les organismes à vocation similaire au Québec et ailleurs dans le monde. Quatre organismes sont concernés. Il s'agit du European Foresight, du Center for Strategic Studies and Management in Science, Technology and Innovation (CGEE) du Brésil, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec.

Le Conseil a été consulté à deux reprises, une première fois dans le cadre de la création du Newfoundland and Labrador Research and Development Council par le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, et la seconde fois sur ses modalités de fonctionnement par le Consulat général de France à Québec pour le compte du Haut Conseil pour la Science et la Technologie.

Pour sa part, la Commission a communiqué avec de multiples organismes internationaux et nationaux avec lesquels elle entretient des liens très étroits. Ainsi, elle a des relations soutenues avec le Comité consultatif national d'éthique (CCNE, France), certains comités d'éthique européens, la Commission canadienne pour l'Unesco, la Commission française pour l'Unesco, l'Association internationale droit, éthique et science, l'Organisation internationale de la Francophonie et les Instituts de recherche en santé du Canada.

Axe c - L'amélioration des façons de faire

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Diversifier les partenariats dans la réalisation des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de partenariats réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 partenariats réalisés (CST) • 17 partenariats réalisés (CEST)
Accroître l'utilisation des moyens électroniques de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites des sites Internet du Conseil et de la Commission de l'éthique • Proportion de documents téléchargés/documents papier distribués 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 724 visites sur le site Internet du Conseil (voir le tableau 3) • 169 % (voir le tableau 4)

Commentaires

Outre les activités mentionnées précédemment, le Conseil et la Commission comptent sur la collaboration de nombreux partenaires dans la réalisation de leurs propres travaux.

Ainsi, le Conseil a formé un comité de pilotage de l'avis sur la détermination des priorités en recherche et innovation, un comité de pilotage de la stratégie « formation », un comité de pilotage pour la réalisation de l'avis sur le financement et finalement un comité de pilotage du rapport de conjoncture 2009. Pour mener à bien la production de ce rapport, il a tenu des rencontres de consultation auprès de ses partenaires sur des sujets tels que les organismes d'intermédiation et la main-d'œuvre hautement qualifiée. Ces initiatives permettent de mener une réflexion commune sur des questions qui mobilisent plusieurs intervenants et qui sont susceptibles de déboucher sur des actions menées de concert avec eux. C'est le cas des études que le Conseil a fait réaliser ou auxquelles il s'est associé. Tous les comités de travail comprennent des représentants des différents milieux qui participent au système d'innovation.

Le Conseil compte également beaucoup sur son site Internet afin d'accroître la diffusion de ses travaux.

Grâce au système de statistiques installé sur ce site depuis novembre 2006 et amélioré en 2008, le Conseil peut connaître le nombre de visiteurs inscrits et le nombre de téléchargements, et comparer la progression d'une année à l'autre.

Outre le fait signalé précédemment, que les visiteurs ont augmenté dans une proportion de 44 % (voir le tableau 3), on constate que 63 % des documents produits et distribués pendant l'année de référence l'ont été par voie électronique (voir le tableau 4). La proportion des documents distribués en ligne, comparativement aux documents qui ont été imprimés (et non distribués) était de 10,9 % par rapport à 2007-2008 et de 4,1 % par rapport à 2006-2007.

Au cours de la dernière année, la Commission a augmenté ses partenariats. Elle en a réalisé 17 avec des organismes internationaux, par exemple la Commission canadienne pour l'Unesco, l'Organisation internationale de la Francophonie et le CCNE et avec des organismes nationaux tels que les Instituts de recherche en santé du Canada, l'Acfas, le Cœur des sciences, le Théâtre Parminou, l'Université du Québec à Rimouski, de même qu'avec divers experts pour des comités de travail.

Tableau 4
Distribution des documents publiés entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009

Titre	Tirage papier	Exemplaires papier distribués	Téléchargements (version numérique)	Part téléchargements / documents distribués en version papier	Part téléchargements / total des documents distribués
<i>Rapport annuel de gestion 2007-2008</i>	300	258	308	119 %	54 %
<i>Plan stratégique 2008-2011</i>	500	239	251	105 %	51 %
<i>Défi formation. Stratégie de recherche et de transfert de connaissances pour favoriser le développement de l'éducation et de la formation des adultes</i>	500	378	41	11 %	10 %
<i>Plan d'action de développement durable 2008-2011</i>	0	0	217	S.O.	100 %
<i>Étude Positionnement du Québec en science et en technologie. Portrait scientométrique et technométrique</i>	0	0	333	S.O.	100 %
<i>Avis Recherche et innovation. Vers un processus de priorisation systématique et adapté pour le Québec</i>	0	0 Disponible en mai 2009	197	S.O.	100 %
<i>Étude exploratoire sur le déploiement des ressources humaines en science et technologie au Québec (OST)</i>	0	0	34	S.O.	100 %
<i>Analyse de 21 exercices de priorisation menés au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde</i>	0	0	101	S.O.	100 %
Total	1 300	879	1 482	169 %	63 %

3 Ressources

3.1 Ressources humaines

Le tableau 5 présente l'effectif autorisé du Conseil de la science et de la technologie pour l'année 2008-2009, y compris celui de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie (18 ETC réguliers et un occasionnel).

Tableau 5
Effectif autorisé pour l'année se terminant le 31 mars 2009

	Hors cadres	Cadres supérieurs	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Présidence	1					1
Secrétariat du Conseil		2	11	2	3	18
Total	1	2	11	2	3	19

3.2 Ressources financières

Le tableau 6 présente les ressources financières (crédits votés et dépenses réelles) pour l'année 2008-2009 ainsi que pour l'année précédente.

Tableau 6
Ressources financières pour l'année se terminant le 31 mars 2009*

Supercatégories	Crédits votés (000 \$)	Budget de dépenses révisé (000 \$)	Dépenses réelles (000 \$)	
			2008-2009	2007-2008
Fonctionnement Rémunération	1 174,0	1 299,6	1 299,6	1 339,8
Fonctionnement Autres dépenses	835,5	865,5	807,5	644,3
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES	2 009,5	2 165,1**	2 107,1	1 984,1

* Programme 02 – Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation, élément 05 - Conseil de la science et de la technologie

** L'écart de 155,6 \$ entre les crédits votés et le budget de dépenses révisé s'explique en partie par un réapprovisionnement budgétaire consenti par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation afin de pourvoir trois postes occasionnels à la Commission de l'éthique de la science et de la technologie.

4 Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

En tant qu'organisme gouvernemental, le Conseil de la science et de la technologie doit se conformer aux prescriptions de certaines lois qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations. Il est à noter qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il ne fournit pas de services directs à la population ni aux entreprises, n'a pas produit de déclaration de services aux citoyens.

4.1 Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil de la science et de la technologie et la Commission de l'éthique de la science et de la technologie sont partie prenante à la politique ministérielle (MDEIE) en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Un membre du personnel d'encadrement est responsable de l'application des recommandations de la Commission d'accès à l'information pour le Conseil. En 2008-2009, ni le Conseil ni la Commission n'ont reçu de demande d'accès à l'information.

4.2 Éthique et déontologie

Le personnel est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique et il se conforme aux directives du plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale. Pour leur part, les membres du Conseil et ceux de la Commission, qui s'est donné le sien propre en juin 2008, s'engagent à respecter un code d'éthique et de déontologie, présenté respectivement ci aux annexes 5 et 6. Comme dans les années antérieures, aucun manquement au code n'a été signalé en 2008-2009.

4.3 Politique linguistique

Le Conseil et la Commission se conforment aux principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

4.4 Programme d'accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le présent rapport fait état des résultats obtenus quant aux objectifs du programme d'accès à l'égalité en emploi appliqué au Conseil. Une secrétaire principale a été embauchée au cours de la période 2008-2009. Parmi

l'effectif régulier de 18 ETC, on compte deux membres des communautés culturelles, pour un taux de 11 %. Pour la même période, on compte onze femmes réparties de la façon qui suit.

Tableau 7
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2009

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	3	11	2	2	18
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	2	6	2	1	11
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	67 %	55 %	100 %	50 %	61 %

4.5 Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne concerne l'organisme.

4.6 Démarche et activités en développement durable

4.6.1 Développement durable

Le plan de développement durable du Conseil et de la Commission de l'éthique a été rendu public en février 2009.

Ce plan d'action de développement durable est le premier élaboré par le Conseil de la science et de la technologie et la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. Il s'inscrit dans la démarche gouvernementale à cet égard et propose une série d'actions qui seront mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs définis par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 publiée en décembre 2007. Ces actions sont en lien avec la mission du Conseil et celle de la Commission.

Soulignons que le Conseil et la Commission de l'éthique comptent sur un personnel totalisant 19 employés à temps complet, y compris la présidence, ce qui vient aussi façonner le modèle du plan d'action élaboré.

Le personnel du Conseil et de la Commission de l'éthique est d'ailleurs déjà très sensibilisé à la prise en compte des principes du développement durable dans sa vie quotidienne au travail.

Ainsi, plus de la moitié des employés utilisent le transport actif ou le transport collectif pour se rendre à leur bureau. De plus, la collecte sélective des matières résiduelles est déjà en vigueur sur les lieux de travail. Des efforts sont également faits pour réduire la consommation de papier; l'impression recto verso est privilégiée.

Une révision de la politique d'acquisition des documents est amorcée de façon à favoriser le recours aux documents en version électronique (pdf) plutôt qu'aux documents papier. Aussi, les tirages ont été diminués de moitié sans effet négatif. À la question suivante, posée lors d'une enquête de satisfaction conduite en 2008 : « Si les documents du Conseil vous étaient envoyés uniquement en version électronique, cela changerait-il vos habitudes de consultation? », les utilisateurs ont répondu non à 67,7 %. De même, lorsqu'il s'agit des fournisseurs de services de traiteur, le Conseil et la Commission s'efforcent de choisir parmi les organismes communautaires de développement social.

D'ici à la fin de l'année 2009, il est prévu de créer un onglet relatif au développement durable sur les sites Internet du Conseil et de la Commission, ainsi qu'il est mentionné à l'action 2 du *Plan d'action de développement durable 2008-2011*.

Comme le développement durable est intimement lié au progrès scientifique et technologique et à l'innovation, le Conseil et la Commission continueront d'en intégrer les principes à leurs travaux et de relayer le message aux acteurs de l'innovation au grand public.

4.6.2 Changements climatiques

Conformément au *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques*, le Conseil de la science et de la technologie et la Commission ont sensibilisé leur personnel aux enjeux des changements climatiques. Ils adhèrent aux lignes directrices relatives aux frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents que s'est données le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, en encourageant le personnel à privilégier le transport en commun (autobus et train).

Annexe 1
Extrait de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., c. M-30.01)

Chapitre IV
Le Conseil de la science et de la technologie

Section I
Institution et organisation

31. Est institué le « Conseil de la science et de la technologie ».
32. Le secrétariat du Conseil est situé à l'endroit déterminé par le gouvernement. Un avis de la situation ou de tout déplacement du secrétariat est publié à la Gazette officielle du Québec.
33. Le Conseil se compose de 15 membres, dont un président, nommés par le gouvernement et provenant des milieux de la recherche, de l'enseignement universitaire et collégial, des affaires, du travail, de l'information scientifique et technique ainsi que du secteur public et parapublic.

Le gouvernement peut désigner au plus trois observateurs auprès du Conseil; ceux-ci participent aux réunions du Conseil, mais sans droit de vote.

34. Le président du Conseil est nommé pour au plus cinq ans; les autres membres sont nommés pour au plus trois ans.

Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

35. Toute vacance survenant en cours de mandat parmi les membres du Conseil est comblée selon le mode de nomination prévu à l'article 33.

Constitue une vacance l'absence à un nombre de réunions déterminé par le règlement de régie interne du Conseil, dans les cas et circonstances qu'il indique.

36. Le président, qui exerce ses fonctions à plein temps, administre le Conseil et en dirige le personnel.

Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président.

37. Les membres du Conseil autres que le président ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit, dans la mesure prévue par règlement du gouvernement et sur présentation des pièces justificatives, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.
38. Les séances du Conseil et, le cas échéant, celles de ses commissions sont publiques, sauf celles portant sur des questions de régie interne.

Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

Le quorum aux séances du conseil d'administration est de sept membres.

En cas de partage, le président a voix prépondérante.

39. Le secrétaire ainsi que les autres membres du personnel du Conseil sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Section II

Fonctions et pouvoirs

40. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec.

À cette fin, le Conseil doit périodiquement faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de la recherche et de la technologie.

41. Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil peut :

- 1° donner au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec;
- 2° solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec;
- 3° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

42. Le Conseil doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement au développement de la science et de la technologie.

Il peut en outre communiquer au ministre les constatations qu'il a faites et les conclusions auxquelles il arrive.

43. Le Conseil peut former des comités pour la bonne marche de ses travaux. Il doit en outre, à la demande du ministre, former des commissions pour l'étude de questions particulières.

Les membres de ces comités et de ces commissions ne sont pas rémunérés; ils ont toutefois droit, dans la mesure prévue par règlement du gouvernement et sur présentation des pièces justificatives, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

44. Le Conseil peut adopter un règlement de régie interne.

Section III

Rapport

45. Le Conseil transmet au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception si l'assemblée est en session ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de l'ouverture de la session suivante ou de la reprise de ses travaux.

Annexe 2 Membres du Conseil de la science et de la technologie

Au 31 mars 2009, le Conseil de la science et de la technologie était composé des membres suivants :

La présidente par intérim

M^e Édith Deleury
Professeure émérite – Faculté de droit
Université Laval

Les membres

M. Denis Beaumont

Directeur général
TransBIOTech – Centre collégial de transfert
de technologie en biotechnologie (CCTT)
Cégep de Lévis-Lauzon

M. Daniel Coderre

Vice-président à l'enseignement et à la
recherche
Université du Québec

Mme Isabelle Deschamps

Professeure titulaire
Département de génie de la production
automatisée
Responsable des programmes en gestion de
l'innovation
École de technologie supérieure

M. Robert Gagné

Professeur titulaire et directeur
Institut d'économie appliquée
HEC Montréal

Mme Mary-Ann Bell

Première vice-présidente, Québec et Ontario
Bell Aliant Communications régionales

M^e Édith Deleury

Professeure émérite – Faculté de droit
Université Laval

M. Jean-Claude Forest

Professeur titulaire
Faculté de médecine
Université Laval
Directeur de la recherche
Centre hospitalier universitaire de Québec

M. Pierre Lacroix

Conseiller spécial
Bioxel Pharma inc.

M. Alain Lavoie

Président du conseil d'administration
Biotechnologies Océanova inc.

M. Jean-Maurice Plourde

Président-directeur général
Centre québécois de valorisation des
biotechnologies
Fonds Bio-Innovation s.e.c.

Poste vacant

M. Perry Niro

Vice-président
Secteur des sciences de la vie, santé et
nutrition
Pôle Québec Chaudière-Appalaches

M. Jacques Simoneau

Vice-président exécutif, Investissements
Banque de développement du Canada

Poste vacant

Les membres observateurs

Mme Carmen Charette

Vice-présidente exécutive
Conseil de recherches en sciences humaines
du Canada

Mme Francine Laurent

Directrice adjointe
Développement économique et
investissements
Cabinet du maire de Québec

Mme Geneviève Tanguay

Sous-ministre adjointe
Direction de la recherche, de l'innovation, de
la science et société
Ministère du Développement économique, de
l'Innovation et de l'Exportation

La secrétaire générale par intérim

Mme Lise Santerre

Annexe 3

Membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie

Au 31 mars 2009, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie était composée des membres suivants :

La présidente

M^e Édith Deleury

Professeure émérite – Faculté de droit
Université Laval

Les membres

M. Patrick Beaudin

Directeur général
Société pour la promotion de la science
et de la technologie

M. Hubert Doucet

Professeur titulaire
Programmes de bioéthique
Université de Montréal

Mme Mariette Gilbert

Présidente
Association féminine d'éducation et d'action
sociale (AFEAS)

Mme Françoise Guénette

Journaliste indépendante

Dr Pierre Deshaies

Médecin spécialiste en santé communautaire
Chef du Département clinique de santé
publique
Hôtel-Dieu de Lévis

M. Benoît Gagnon

Chercheur associé
Chaire du Canada en sécurité, identité et
technologie
Université de Montréal

M. Jacques T. Godbout

Sociologue
Institut national de la recherche scientifique
Urbanisation, Culture et Société

M. Patrice K. Lacasse

Coordonnateur du Bureau de développement
social
Commission de la santé et des services
sociaux des Premières Nations du Québec et
du Labrador

Mme Dany Rondeau

Directrice
Département des lettres et humanités
Université du Québec à Rimouski

M. Bernard Sinclair-Desgagné

Professeur titulaire
Chaire d'économie internationale et de
gouvernance
HEC Montréal

Mme Eliana Sotomayor

Chargée de cours
École de service social
Université de Montréal

Les membres invités

M^e Danielle Parent

Directrice des affaires juridiques
Commissaire au lobbyisme du Québec

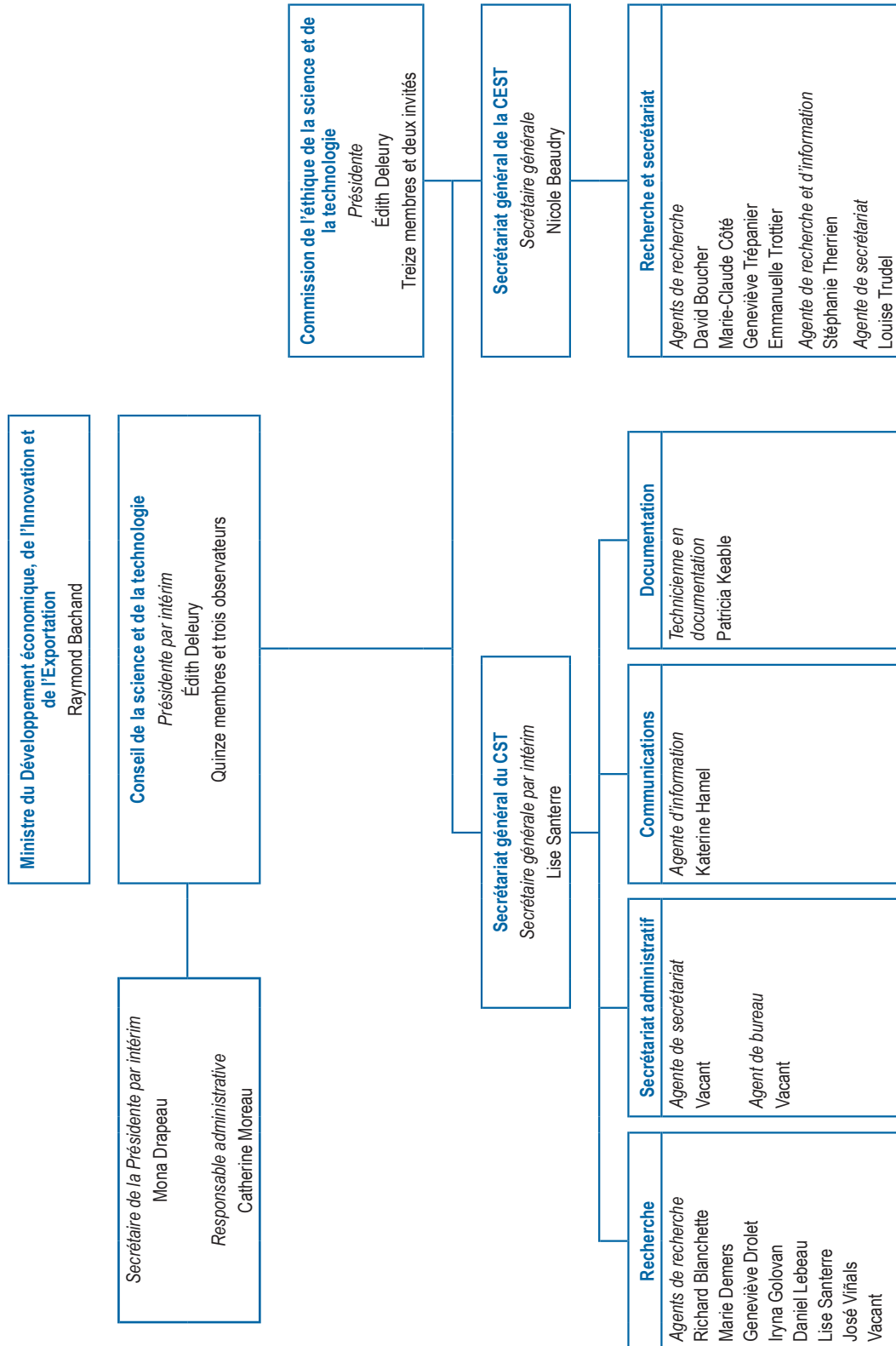
Poste vacant

La secrétaire générale

M^e Nicole Beaudry, notaire

Annexe 4
Organigramme du Conseil de la science et de la technologie au 31 mars 2009

L'organigramme du Conseil de la science et de la technologie a été modifié en octobre 2008 conformément au plan d'organisation administrative.



Annexe 5

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la science et de la technologie en vigueur au 31 mars 2009

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la science et de la technologie du Québec.
2. Sont administrateurs publics membres du Conseil de la science et de la technologie : les membres réguliers, les membres observateurs, le président ainsi que le secrétaire général, ce dernier en tant que « titulaire de charges administratives » au sens du Règlement (chap. 1, art. 2).

Principes généraux

3. Les membres du Conseil de la science et de la technologie, ci-après appelé le Conseil, sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit de le faire toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules décrire toutes les actions à éviter, ni énumérer toutes les actions à privilégier. Il appartient à chaque membre d'agir avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois communes, en fondant son comportement sur le principe que ses décisions sont prises dans l'intérêt public.

Devoirs et obligations

Rigueur et intégrité

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances, avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

Discrétion

6. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.
7. Les membres invités à représenter officiellement le Conseil doivent obtenir au préalable l'autorisation du président.

Neutralité politique

8. Les membres font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.
9. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, font preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Activités politiques

10. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, doivent informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter leur candidature à une charge publique élective.
11. Le président, en tant qu'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu à une charge publique élective et accepte son élection.
12. Le secrétaire général, en tant qu'administrateur public à temps plein, doit demander et peut obtenir un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature à une charge publique élective.

Conflits d'intérêts

13. Les membres évitent de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de nature pécuniaire ou morale, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public en vue duquel ils exercent leurs fonctions.
14. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
15. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés dans le but d'obtenir les services des membres du

Conseil, à l'exception de l'allocation ou de la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit dans le cadre de leurs fonctions.

16. Les membres doivent s'absenter durant les réunions du Conseil au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de les placer en situation de conflit d'intérêts.
17. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
18. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit leurs intérêts personnels et les devoirs de leurs fonctions.

Exclusivité de service

19. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui les a nommés les affecte aussi à d'autres fonctions.
20. Le président et le secrétaire général peuvent, avec le consentement de l'autorité qui les a nommés, exercer des activités didactiques rémunérées et des activités non rémunérées dans des organismes à but non lucratif.

L'après-mandat

21. Il est interdit aux membres, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions antérieures ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

22. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés.
23. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du Conseil ou l'un de ses membres qui est en cause, à l'exception du secrétaire général du Conseil qui est placé directement sous l'autorité du président.

24. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
25. L'autorité compétente fait part aux membres du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut leur être imposée et les informe qu'ils peuvent, dans les sept jours, lui fournir leurs observations et, s'ils le demandent, être entendus sur le sujet.
26. Sur conclusion qu'un membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
27. La sanction imposée est la réprimande, la révocation ou la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois lorsque le membre en cause est administrateur public à temps plein. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Annexe 6

Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie adopté le 18 juin 2008

Objet et champ d'application

1. Le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie du Québec, qu'ils soient membres réguliers ou invités.
2. Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la Commission, de favoriser la transparence au sein de l'organisme et de responsabiliser ses membres.

Principes généraux

3. Les membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, ci-après appelée la Commission, sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur toute question relative aux enjeux éthiques associés à l'évolution et aux applications de la science et de la technologie. À ce titre, les membres de la Commission sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules décrire toutes les actions à éviter, ni énumérer toutes les actions à privilégier. Il appartient à chaque membre d'agir avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois communes, en fondant son comportement sur le principe que ses décisions sont prises dans l'intérêt public.

Devoirs et obligations

Rigueur et intégrité

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances, avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

Discrétion

6. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

7. Les membres invités à représenter officiellement la Commission doivent obtenir au préalable l'autorisation du président.
8. Les membres de la Commission doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions lorsque cela est de nature à nuire à la crédibilité et à l'apparence d'impartialité de la Commission.

Neutralité politique

9. Les membres font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.

Avantages et influence

10. Un membre de la Commission ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur.
11. Un membre de la Commission ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
12. Un membre de la Commission doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

Conflits d'intérêts

13. Les membres évitent de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de nature pécuniaire ou morale, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public, en vue duquel ils exercent leurs fonctions.
14. Un membre de la Commission qui est en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent doit divulguer cette situation à la Commission dans les meilleurs délais. La substance du conflit d'intérêts est consignée dans une annexe du compte rendu de la réunion. Il est fait mention de la divulgation du membre au compte rendu.
15. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par la Commission.
16. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés dans le but d'obtenir les services des membres de la Commission, à l'exception de l'allocation ou de la compensation à laquelle ils ont droit dans le cadre de leurs fonctions le cas échéant.

17. Les membres doivent se retirer durant les réunions de la Commission au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de les placer en situation de conflit d'intérêts.
18. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

L'après-mandat

19. Il est interdit aux membres, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions antérieures ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

20. Le président de la Commission est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés.
21. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir envers les membres de la Commission est le président de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. C'est le président du Conseil de la science et de la technologie qui intervient lorsqu'il s'agit du président de la Commission.
22. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
23. L'autorité compétente fait part aux membres du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut leur être imposée et les informe qu'ils peuvent, dans les sept jours, lui fournir leurs observations et, s'ils le demandent, être entendus sur le sujet.
24. Sur conclusion qu'un membre de la Commission a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
25. La sanction imposée est la réprimande ou la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Dispositions finales

26. Au moment de son entrée en fonction, le membre de la Commission atteste qu'il a pris connaissance du présent code et qu'il se déclare lié par ses dispositions en apposant sa signature au formulaire en annexe.
27. Pour les fins du présent code, le genre masculin comprend aussi le genre féminin.
28. Le présent code entre en vigueur dès son adoption par la Commission.


**Annexe 7
Activités de promotion 2008-2009**

Production	Conférences prononcées	Entrevues et articles	Collaborations à des événements externes
Publications CST			
<i>Perspectives STS</i>	2	7	3
<i>Rapport de conjoncture 2008. Innovation et mondialisation</i>	4	6	
<i>Rapport de conjoncture 2004. La culture scientifique et technique, une interface entre les sciences, la technologie et la société</i>	1		
<i>La culture scientifique et technique. Bilan</i>		1	
<i>Avis Recherche et innovation. Vers un processus de priorisation systématique et adapté pour le Québec</i>	1	1	
<i>Enquête sur la culture scientifique et technique des Québécoises et des Québécois</i>		1	
<i>Promotion et expertise du Conseil de la science et de la technologie</i>		1	8
Sous-total	8	17	11
Publications CEST			
<i>Pour une gestion éthique des OGM</i>		1	
<i>Le plagiat électronique dans les travaux scolaires. Une pratique qui soulève des questions éthiques</i>		2	2
<i>Éthique et nanotechnologies : se donner les moyens d'agir</i>	1	7	2
<i>Viser un juste équilibre : un regard éthique sur les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle à des fins de sécurité</i>		11	1
<i>Avis sur la procréation assistée</i>	1	17	2
<i>Avis sur la neuropharmacologie</i>		1	1
<i>Regard éthique sur les technologies de restriction de l'utilisation génétique (Supplément 2008 à l'avis « Pour une gestion éthique des OGM »)</i>		1	
<i>Événement « III^{es} Rencontres internationales francophones de bioéthique »</i>		3	1
<i>Promotion et expertise de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie</i>	4	5	2
Sous-total	6	48	11
Total	14	65	22

Annexe 8
Publications de l'année 2008-2009

	<i>Recherche et innovation. Vers un processus de priorisation systématique et adapté pour le Québec</i>
Avis	<i>Viser un juste équilibre : un regard éthique sur les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle à des fins de sécurité (CEST)</i> <i>In Search of Balance: An Ethical Look at New Surveillance and Monitoring Technologies for Security Purposes (CEST)</i>
Projet Perspectives STS	<i>Défi formation. Stratégie de recherche et de transfert de connaissances pour favoriser le développement de l'éducation et de la formation des adultes</i>
Études	<i>Positionnement du Québec en science et en technologie. Portrait scientométrique et technométrique</i> <i>Étude exploratoire sur le déploiement des ressources humaines en science et technologie au Québec</i>
Analyse	<i>Analyse de 21 exercices de priorisation menés au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde</i>
Plan stratégique	<i>Plan stratégique 2008-2011</i>
Plan de développement durable	<i>Plan d'action de développement durable 2008-2011</i>
Rapports administratifs	<i>Rapport annuel de gestion 2007-2008</i> <i>Rapport d'activité 2001-2007 et perspectives d'avenir (CEST)</i>

*Conseil de la science
et de la technologie*

Québec 

www.cst.gouv.qc.ca